INSEE ANALYSES NORMANDIE • N°111

Environ 420 000 emplois sont compatibles avec le télétravail en Normandie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen • 06 avril 2023

Un tiers des emplois peuvent être télétravaillés en Normandie

La Normandie regroupe 420 000 emplois compatibles avec le télétravail en 2019, soit environ un tiers des emplois de la région (33,1 %). Elle se situe au deuxième rang des régions présentant les plus faibles proportions d'emplois susceptibles d'être télétravaillés, après la Bourgogne-Franche-Comté (32,5 %).

Part des emplois pouvant être télétravaillés par région (en %)

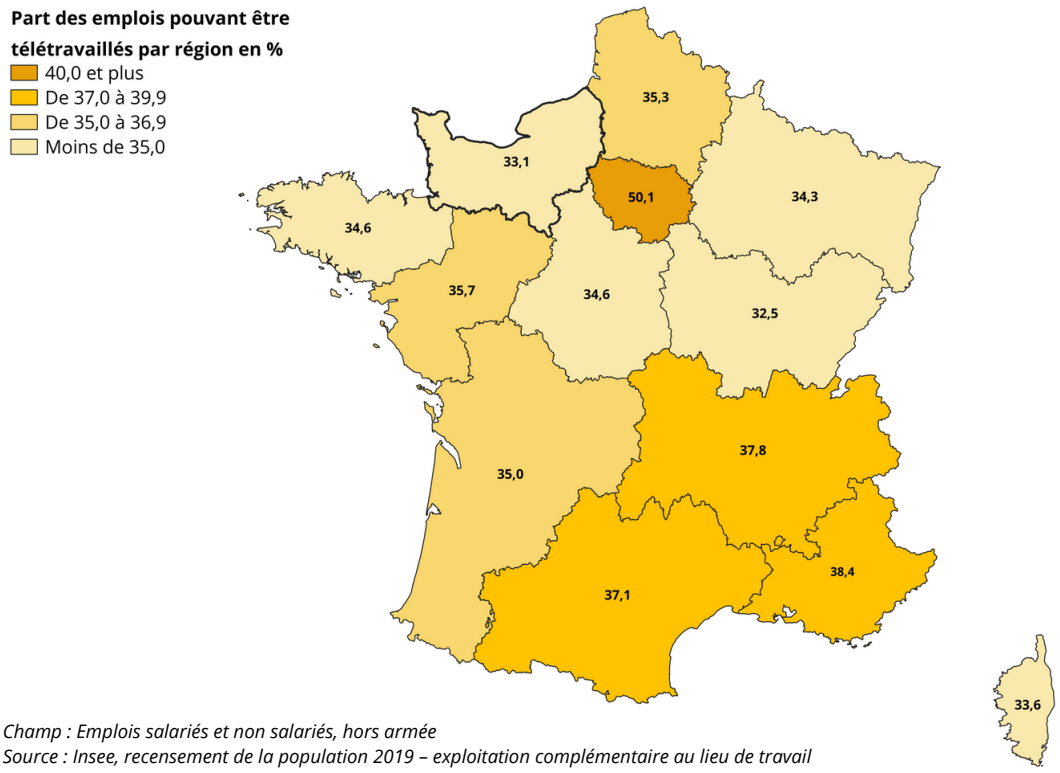

© IGN - Insee 2023

Champ : Emplois salariés et non salariés, hors armée
Source : Insee, recensement de la population 2019 – exploitation complémentaire au lieu de travail

Plus d'emplois susceptibles d'être télétravaillés dans les intercommunalités qui intègrent un chef-lieu de département ou de région

Dans les intercommunalités normandes, la part des emplois compatibles avec le télétravail oscille entre 18,1 % dans la Communauté de Communes Andaine-Passais et 40,3 % dans la Communauté Urbaine (CU) Caen la Mer.
Les intercommunalités qui intègrent un chef-lieu de département ou de région présentent une proportion d'emplois pouvant être télétravaillés plus forte. C'est le cas de la Métropole de Rouen (39,2 %), de la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie (37,2 %) ou encore de la CU d'Alençon (36,2 %).

Les emplois occupés par des femmes plus souvent compatibles avec le télétravail

De par la nature des emplois qui permettent la pratique du télétravail, les femmes sont plus souvent susceptibles de télétravailler que les hommes. En Normandie, 42 % des emplois occupés par des femmes sont compatibles avec le télétravail contre 25 % des emplois occupés par des hommes. La part des emplois occupés par des femmes est en effet plus importante dans les activités de services non marchands en Normandie (71 %) que dans les secteurs industriels (28 %) et agricoles (29 %), moins concernés par le télétravail.

La possibilité de télétravail augmente avec l'âge et le niveau de diplôme

La pratique du télétravail s'adresse davantage aux personnes les plus diplômées. Quel que soit l'âge, les personnes ayant un niveau de diplôme équivalent à bac+3 ou plus occupent plus souvent un emploi compatible avec le télétravail que les personnes avec un niveau de diplôme inférieur au bac (58 % contre 19 %).

Néanmoins, la possibilité de télétravailler augmente aussi avec l'âge et la progression de carrière professionnelle. Ainsi, en Normandie, 24 % des personnes âgées de 50 ans et plus sans le bac occupent un emploi pouvant être télétravaillé contre 10 % des moins de 30 ans à condition de diplôme équivalente.

Taux d'emplois susceptibles d'être télétravaillés selon l'âge et le niveau de diplôme (en %)

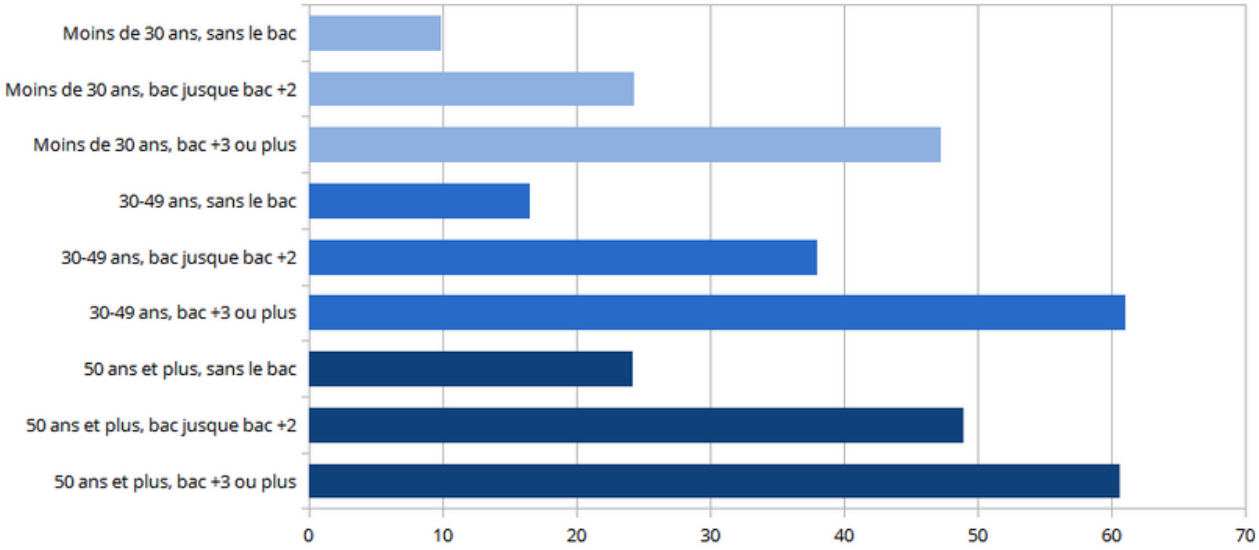

Champ : Emplois salariés et non salariés, hors armée
Source : Insee, recensement de la population 2019 – exploitation complémentaire au lieu de travail

Retrouvez notre publication en cliquant sur ce lien *: https://insee.fr/fr/statistiques/7343769 (disponible à partir de 12h)*

Contact presse **Jérémy SIMON**
06 60 55 37 70 • *communication-normandie@insee.fr*
Suivez-nous sur ***Twitter @InseeNormandie***